

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
26 février 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le onze février deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
9		

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

Madame MOURET Simone - Monsieur LACRAMPE Alain, Monsieur BATTISTON Patrick, Adjoint –

Mesdames GALCERA Valérie – Messieurs ASELMAYER Yves - MAYSTRE Yves - Pierre SOUTRIC Pierre - VERGE Didier

Procurations : Catherine LANCIEN à Pierre SOUTRIC

Secrétaire de séance : Simone MOURET

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2020/05 – Adoption du compte de gestion 2019 – Budget Eau et Assainissement

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020/06 – Adoption du compte administratif 2019 - Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par ABBADIE Jean-Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		333 327.05	7 107.54		7 107.54	333 327.05
Opérations exercice	217 607.10	86 625.26	55 796.36	87 951.90	273 403.46	174 577.16
Total	217 607.10	419 952.31	62 903.90	87 951.90	280 511.00	507 904.21
Résultat de clôture		202 345.21		25 048.00		227 393.21
Restes à réaliser	301 370.00				301 370.00	
Total cumulé	301 370.00	202 345.21		25 048.00	301 370.00	227 393.21
Résultat définitif	99 024.79			25 048.00	73 976.79	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020/07 – Affectation des résultats 2019 - Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ABBADIE Jean-Marc

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget Eau et Assainissement,

Prend acte des résultats de l'exercice 2019 qui se décomposent de la façon suivante :

1°) SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Résultat déficitaire de l'exercice 2019</i>	130 981.84 €
<i>Excédent cumulé au 31/12/2018</i>	333 327.05 €
<i>Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2020</i>	202 345.21 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	301 370.00 €
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	
<i>Déficit cumulé avec restes à réaliser</i>	99 024.79 €

2°) SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Résultat excédentaire de l'exercice 2019</i>	32 155.54 €
<i>Déficit cumulé au 31/12/2018</i>	7 107.54 €
<i>Excédent cumulé à affecter au 002 ex 2020</i>	25 048.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

Inscription au budget 2020

Total à inscrire au 001 en recettes.....	202 345.21 €
Total à inscrire au 001 en dépenses	
Total à inscrire au compte 1068 en recettes (un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au 002 en recettes.....	25 048.00 €
Total à inscrire au 002 en dépenses	
Restes à réaliser à inscrire en invest. Dépenses.....	301 370.00 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. Recettes	

2020/08 – Adoption du compte de gestion 2019 – Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2020/09 – Adoption du compte administratif 2019 - Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par ABBADIE Jean-Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	61 413.86			146 628.76	61 413.86	146 628.76
Opérations exercice	149 891.37	160 836.92	378 714.39	386 711.56	528 605.76	547 548.48
Total	211 305.23	160 836.92	378 714.39	533 340.32	590 019.62	694 177.24
Résultat de clôture	50 468.31			154 625.93		104 157.62
Restes à réaliser	31 510.00				31 510.00	
Total cumulé	81 978.31			154 625.93	31 510.00	104 157.62
Résultat définitif	81 978.31			154 625.93		72 647.62

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020/10 – Affectation des résultats 2019 - Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ABBADIE Jean-Marc,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget principal,

Prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2019	10 945.55 €
Déficit cumulé au 31/12/2018	61 413.86 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2020	50 468.31 €
Restes à réaliser en dépenses	31 510.00 €
Restes à réaliser en recettes	
Déficit cumulé avec restes à réaliser	81 978.31 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2019	7 997.17 €
Excédent cumulé au 31/12/2018	146 628.76 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002 ex 2020	154 625.93 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

D'inscrire au budget 2020 :

Total à inscrire au 001 en recettes	
Total à inscrire au 001 en dépenses.....	50 468.31 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	50 468.31 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au 002 en recettes.....	104 157.62 €
Total à inscrire au 002 en dépenses	
Restes à réaliser à inscrire en invest. Dépenses.....	31 510.00 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. Recettes	

2020/11 – Demande de subvention du Fonds d'Aménagement Rural - FAR

Monsieur le Maire expose que le projet de réaliser des travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du FAR :

- **Réfection du mur de la cour de l'église,**
- **Réfection de la toiture du bâtiment « Pibeste ».**

Les plans de financement de ces opérations seraient les suivants :

- Coût total pour les travaux du **mur de la cour de l'église** : 2 880 € (H.T)
 - FAR : 1 152 € (40 %)
 - Autofinancement communal : 1 728 € (60 %).
- Coût total pour les travaux **de la toiture du bâtiment « Pibeste »**. : 2 571 € (H.T)
 - FAR : 1 029 € (40 %)
 - Autofinancement communal : 1 542 € (60 %).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE le projet de réaliser ces travaux.
- APPROUVE les plans de financements prévisionnels tels qu'indiqués ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention du département de **2 180 €** au titre de la dotation du Fonds d'aménagement Rural.

2020/12 – Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020

Monsieur le maire informe les élus qu'il appartient au conseil municipal de fixer le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020, compte tenu des nouvelles bases d'imposition notifiées par la Direction des Services Fiscaux.

Il propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'ensemble des taux appliqués aux rôles de l'année précédente.

Les taux retenus sont les suivants pour l'année 2020 :

- * taxe d'habitation :4,42 %
- * taxe foncière bâti :6,76 %
- * taxe foncière non bâti :36,88 %

2020/13 – CCPVG - Attribution de compensation pour l'année 2020

Le conseil communautaire a fixé le montant provisoire par commune des attributions de compensation 2020, par délibération du 16 décembre 2019.

Les Conférences des Maires des 20 novembre et 4 décembre 2019 ont permis l'élaboration et l'approbation de 16 décembre 2019 du Pacte Financier et Fiscal 2020/2023.

Le Pacte dispose notamment que, dès 2020, la pérennisation d'un partage du FPIC à hauteur de 50 % du gain observé sur les budgets communaux entre 2016 et 2019 peut être assuré par l'utilisation, sur la durée du pacte, du dispositif de révision libre des attributions de compensation.

Il appartient à la commune de délibérer sur son montant révisé d'attribution de compensation à compter de l'année 2020, soit 51 262.81 €, qui correspond au montant de l'attribution 2019 de laquelle est déduite le montant « 50 % du FPIC » de 745 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le montant de l'attribution de compensation au titre de l'année 2020 ainsi qu'il a été défini par la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves.

2020/14 – Demande subvention exceptionnelle – classe découverte - RPI

Agos-Vidalos/Ayzac-Ost

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'envoi d'un courrier du RPI Agos-Vidalos/Ayzac-Ost sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à financer une partie de la classe découverte prévue du 25 au 29 mai 2020 à Port Leucate pour les 48 enfants du RPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de verser au RPI la somme de 700 €.

2020/15 – ONF – Travaux forêt communale

Monsieur le Maire donne lecture du programme d'actions de l'Office National des Forêts, pour l'année 2020.

Des travaux d'entretien de piste seront réalisés, route de l'extrême de Salles, partagés avec les autres communes concernées, le montant du devis s'élève à 1 226.48 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer le programme et le devis.

Questions diverses

- Compteur GASPARD – église d'Agos

La séance est levée à 22 heures.

Feuille de clôture du conseil municipal du 26 février 2020

2020/05 – Adoption du compte de gestion 2019 – Budget Eau et Assainissement

2020/06 – Adoption du compte administratif 2019 - Budget Eau et Assainissement

2020/07 – Affectation des résultats 2019 - Budget Eau et Assainissement

2020/08 – Adoption du compte de gestion 2019 – Budget Commune

2020/09 – Adoption du compte administratif 2019 - Budget Commune

2020/10 – Affectation des résultats 2019 - Budget Commune

2020/11 – Demande de subvention du Fonds d'Aménagement Rural - FAR

2020/12 – Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020

2020/13 – CCPVG - Attribution de compensation pour l'année 2020

2020/14 – Demande subvention exceptionnelle – classe découverte - RPI Agos-Vidalos/Ayzac-Ost

2020/15 – ONF – Travaux forêt communale

Conseil municipal du 26 février 2020

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i> <i>Procuration Pierre Soutric</i>	<i>GALCERA Valérie</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>
<i>VERGE Didier</i>		